

Vendredi 26 avril 2002



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON
ET AVIS

N° 21

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* BARRETT

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest)

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les hypothèques/The Consumer Protection Amendment and Mortgage Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 13) — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR DU DÉBAT)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MURRAY

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas aux Manitobains et aux Manitobaines de vision pour un avenir innovateur, prospère et durable;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts des particuliers qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont les contribuables les plus imposés à l'ouest du Québec;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province;
- d) qu'il n'a pas informé suffisamment à l'avance les Manitobains et les Manitobaines de sa décision d'imposer à l'Hydro-Manitoba une taxe rétroactive de 150 millions de dollars lui permettant d'éviter un déficit pour l'année budgétaire 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de plan de développement économique visant à offrir au Manitoba une croissance économique durable;
- f) qu'il ne propose pas de mesures incitatives visant à convaincre les jeunes de demeurer dans la province et ce, malgré les données récentes qui démontrent que le Manitoba a subi une perte nette de 4 549 personnes au profit des autres provinces en 2001, soit une augmentation de 47 % comparativement à l'an dernier;

g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. SCHELLENBERG — 40 min)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 2) — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*

(M. PRAZNIK)

(M^{me} SMITH [Fort Garry]) (reporté)

Sur la motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*

(M. HELWER) (reporté)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

(M. DYCK) (reporté)

Sur la motion de M^{me} la *ministre* FRIESEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'élection des autorités locales/The Local Authorities Election Amendment Act*

(M. HELWER) (reporté)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*

(M^{me} SMITH [Fort Garry] — 27 min)

(M. MAGUIRE) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *premier ministre* DOER

(N° 9) — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act*

(imprimé)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

(imprimé)

MOTIONS

que l'Assemblée se forme en Comité des subsides.

que l'Assemblée se forme en Comité des voies et moyens.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 6 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les règles ayant trait au fonctionnement du Comité.

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 13 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports du vérificateur provincial sur les vérifications d'optimisation des ressources pour l'automne 1997, le printemps 1998, l'été 1999 et pour la période qui s'est terminée en juin 2000.

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 27 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les questions dont le Comité sera saisi à une date ultérieure.